PLANNING
DES COLLECTES 2024

ORDURES MÉNAGÈRES • DÉCHETS RECYCLABLES
DÉCHETS ENCOMBRANTS • DÉCHETS VERTS

LE TRI DES DÉCHETS C'EST POSITIF !

Dumbéa, j'aime y vivre

Plus d'informations sur

www.ville-dumbea.nc

VILLE DE Dumbéa

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le planning de la collecte des ordures ménagères est inchangé pour 2024

LUNDI & JEUDI	MARDI & VENDREDI	
BECQUEREL	ALAMANDAS	JACARANDAS 1
BUTTE DE KOUTIO	ASSEN AÏDA	KATIRAMONA
DUMBÉA-SUR-MER	BOUTAN	KOÉ
ÉRUDITS	BERTON	KOGHIS
FORTUNES DE MER	CALVAIRE	LES JARIOTS
KOUETA	CARIGOU	HÔTEL DE VILLE
JACARANDAS 2	COLLINES D'AUTEUIL	NONDOUÉ
PÉAGE	COUVELÉE	PALMIERS
PANDA	CYCAS	PINÈDES
POINTE À LA DORADE	DUMBÉA RIVIÈRE	PINS
POINTE À LA LUZERNE	FAYARD AUTEUIL	PISCINE
	FSH 1	ROUTE DE NAKUTAKOIN
	GIOZZI	RT1
	HORIZONS	SECAL
		SICNC
		VAL D'AUTEUIL
		VAL FLEURI
		VAL SUZON
		DUMBÉA CENTRE

P.S.P.

Sortie dès 6h du matin impérative

Déchets à déposer dans la poubelle des ordures ménagères (couvercle orange) :

Les déchets produits au quotidien : ordures ménagères de type déchets alimentaires, bouteilles de verre, emballages souillés, plastique ou polystyrène, ampoules, couches-culottes ...)

N°Vert

056 000

Appel gratuit

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

4 enlèvements gratuits par an (de 3 m³ maximum chacun), sur appel du numéro vert

COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Collecte des déchets recyclables du 2 janvier au 27 décembre 2024

Du 2 janvier au 31 décembre 2024 (Semaine impaire)

JOUR	QUARTIER
LUNDI	Pas de ramassage
MARDI	Pointe à la Luzerne / Route de Nakutakoin / Pointe à la Dorade
DATES	2, 16 et 30 janvier - 13 et 27 février - 12 et 26 mars - 9 et 23 avril - 7 et 21 mai - 4 et 18 juin 2, 16 et 30 juillet - 13 et 27 août - 10 et 23 sept. - 8 et 22 oct. - 5 et 19 nov. - 3, 17 et 31 déc.
MERCREDI	Dumbéa-sur-Mer / Kouéta / Koghis
DATES	3, 17 et 31 janvier - 14 et 28 février - 13 et 27 mars - 10 et 24 avril - 8 et 22 mai - 5 et 19 juin 3, 17 et 31 juillet - 14 et 28 août - 11 et 25 sept. - 9 et 23 oct. - 6 et 20 nov. - 4 et 18 déc.
JEUDI	Calvaire / Boutan / Nondoué / Couvelée / Katiramona / Val Fleuri / Val Suzon / Dumbéa rivière / Koé / Carigou / RT1
DATES	4 et 18 janvier - 1, 15 et 29 février - 14 et 28 mars - 11 et 25 avril - 9 et 23 mai - 6 et 20 juin 4 et 18 juillet - 1, 15 et 29 août - 12 et 26 sept. - 10 et 24 oct. - 7 et 21 nov. - 5 et 19 déc.
VENDREDI	Zac Panda / Plaine Adam / Pic aux chèvres
DATES	5 et 19 janvier - 2 et 16 février - 1, 15 et 29 mars - 12 et 26 avril - 10 et 24 mai - 7 et 21 juin 5 et 19 juillet - 2, 16 et 30 août - 13 et 27 sept. - 11 et 25 oct. - 8 et 22 nov. - 6 et 20 déc.

Du 8 janvier au 27 décembre 2024 (Semaine paire)

JOUR	QUARTIER
LUNDI	Dumbéa centre / Val d'Auteuil
DATES	8 et 22 janvier - 5 et 19 février - 4 et 18 mars - 2, 15 et 29 avril - 13 et 27 mai - 10 et 24 juin 8 et 22 juillet - 5 et 19 août - 2, 16 et 30 sept. - 14 et 28 oct. - 12 et 25 nov. - 9 et 23 déc.
MARDI	Hôtel de ville / Palmiers / Piscine / Secal
DATES	9 et 23 janvier - 6 et 20 février - 5 et 19 mars - 2, 16 et 30 avril - 14 et 28 mai - 11 et 25 juin 9 et 23 juillet - 6 et 20 août - 3 et 17 sept. - 1, 15 et 29 oct. - 12 et 26 nov. - 10 et 24 déc.
MERCREDI	Fortunes de mer / FSH 1 / Jacarandas 1 / Jacarandas 2
DATES	10 et 24 janvier - 7 et 21 février - 6 et 20 mars - 3, 17 et 30 avril - 15 et 29 mai - 12 et 26 juin 10 et 24 juillet - 7 et 21 août - 4 et 18 sept. - 2, 16 et 30 oct. - 13 et 27 nov. - 11 et 24 déc.
JEUDI	Becquerel / Butte de Koutio / Erudits / Les Jariots / Lot Pinèdes / Lot Pins
DATES	11 et 25 janvier - 8 et 22 février - 7 et 21 mars - 4 et 18 avril - 2, 16 et 30 mai - 13 et 27 juin 11 et 25 juillet - 8 et 22 août - 5 et 19 sept. - 3, 17 et 31 oct. - 14 et 28 nov. - 12 et 26 déc.
VENDREDI	Alamandas / Assen Aïda / Berton / Collines d'Auteuil / Cycas / Fayard Auteuil / Giozzi / Horizons / Péage / SICNC
DATES	12 et 26 janvier - 9 et 23 février - 8 et 22 mars - 5 et 19 avril - 3, 17 et 31 mai - 14 et 28 juin 12 et 26 juillet - 9 et 23 août - 6 et 20 sept. - 4 et 18 oct. - 1, 15 et 29 nov. - 13 et 27 déc.

Sortie dès 6h du matin impérative

COLLECTE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

2 enlèvements gratuits par an (de 2 m³ maximum chacun), sur appel du numéro vert

- **Les gros appareils d'électroménager (machine à laver, cuisinière, four, réfrigérateur, etc.)**
- **Le mobilier (chaises, salon, etc.) et les meubles en général (matelas, sommiers, lits, etc.)**
- **Les grands cartons vides**

ENCOMBRANTS NON AUTORISÉS :

- Les résidus de démolition et de construction (gravats, bois, ferrailles, etc.) et tout produit n'entrant pas dans le cadre des déchets issus des ménages (moteurs, etc.) ainsi que les déchets explosifs, inflammables, anatomiques ou infectieux, susceptibles d'altérer les récipients, de blesser ou d'infecter les personnes chargées de la collecte, et de constituer des dangers ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement (batterie, pot de peinture, bidon d'huile, etc.).
- Les encombrants produits en grosse quantité à l'occasion d'un déménagement ou d'un vidage de dock, de cellier ou de garage.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (D3E)

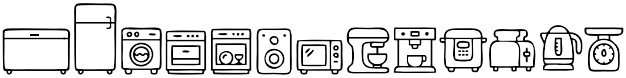

- Le gros électroménager froid • Le gros électroménager hors froid
- Les distributeurs automatiques • Les équipements informatiques / Les écrans
- La télécommunication • Le matériel d'éclairage • Les petits équipements

N°Vert **056 000**
Appel gratuit

P.S.P.